

## **ANNEXE 1**

---

### CARACTÉRISTIQUES DES ÉQUIPEMENTS ET TRAVAUX EXÉCUTÉS PAR HYDRO-QUÉBEC DANS LA ZONE D'ÉTUDE

## Les étapes à venir

Hydro-Québec tient actuellement des séances d'information et de consultation auprès des publics concernés. Par la suite, l'entreprise choisira le tracé offrant le plus d'avantages sur les plans technique, économique, environnemental et social. Puis elle déposera une évaluation environnementale en vue d'obtenir les autorisations gouvernementales requises pour réaliser le projet.

## Calendrier des principales activités

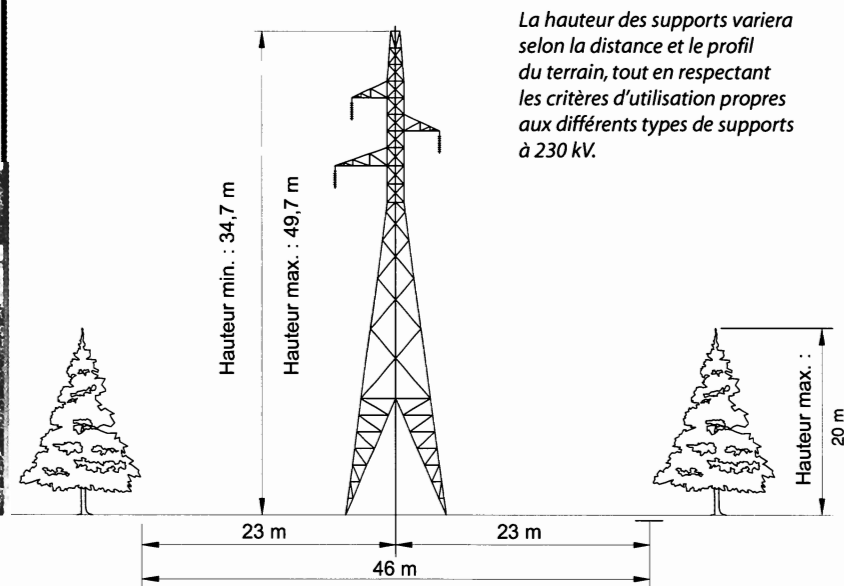
Information sur le tracé retenu	Hiver 2006
Demande des autorisations gouvernementales	Printemps 2006
Arpentage et relevés techniques	Printemps 2006
Ingénierie et approvisionnement	De l'été 2006 au printemps 2007
Déboisement	Hiver 2007
Construction	Printemps-été 2007
Mise en service	Août 2007

### À qui s'adresser

Pour obtenir de plus amples renseignements ou d'autres exemplaires de ce bulletin d'information, vous pouvez communiquer avec :

**Daniel Banville**  
Conseiller – Relations avec le milieu  
Direction régionale – Matapédia  
Hydro-Québec  
355, boul. St-Germain Ouest  
1<sup>er</sup> étage  
Rimouski (Québec)  
G5L 3N2  
Téléphone :  
(418) 724-1125, poste 1217  
Télécopieur :  
(418) 724-1371  
Courrier électronique :  
banville.daniel@hydro.qc.ca

### Pylône type utilisé pour la nouvelle ligne à 230 kV



**Hydro Québec**  
TransÉnergie

## Intégration de la production de parcs éoliens au réseau de transport

### Ligne à 230 kV de Saint-Ulric–Saint-Léandre

En octobre 2004, à la suite d'un appel d'offres pour l'achat d'électricité produite à partir d'énergie éolienne, Hydro-Québec a annoncé les huit soumissions retenues pour un total de 990 MW.

Parmi ces projets, on note le parc éolien de Saint-Ulric–Saint-Léandre, d'une puissance de 150 MW. La production de ce parc doit être intégrée au réseau d'Hydro-Québec TransÉnergie par une nouvelle ligne à 230 kV d'environ 6 km.

### La zone d'étude

Le poste du parc éolien de Saint-Ulric–Saint-Léandre sera situé à Saint-Ulric et l'intégration de la production de ce parc au réseau de transport doit se faire sur les lignes qui se trouvent dans cette municipalité.

Avant de déterminer des tracés de ligne, Hydro-Québec Équipement a procédé à l'inventaire d'une zone d'étude couvrant une partie des municipalités de Saint-Ulric et de Saint-Léandre. Cet inventaire lui a permis de mieux connaître le milieu et de relever les éléments à éviter pour l'implantation de ses équipements.

## Les études

Au terme des études techniques, économiques et environnementales, Hydro-Québec Équipement a élaboré deux tracés possibles pour intégrer la production du parc éolien au réseau. Ceux-ci sont représentés sur la carte ci-dessous.

Pour élaborer ces tracés, Hydro-Québec Équipement a pris en compte les différentes composantes du milieu. Ainsi, pour limiter les impacts du projet, certains éléments tels que les résidences et les bâtiments, les zones de villégiature, les sites d'intérêt visuel ou patrimonial (pont couvert Pierre-Carrier, chute à Ti-Mé), les cultures spécialisées et les érablières exploitées ont été systématiquement évités.

Par ailleurs, l'élaboration des tracés a tenté de respecter l'orientation des lignes de lots tout en protégeant, autant que possible, certains éléments sensibles, notamment les érablières à bon potentiel acéricole et les terres cultivées.

## Description des tracés

### Tracé A

Le tracé A a une longueur de 5,57 km. À sa sortie du poste, il suit la limite ouest du lot 17-A sur environ 200 m, puis bifurque vers le nord afin de profiter de la présence de secteurs boisés pour contourner le milieu bâti et les aires cultivées du Rang 4. De part et d'autre du 4<sup>e</sup> Rang Ouest, il longe la limite ouest du lot 14-C. Après la traversée de la rivière Blanche, il reprend une direction nord afin de s'insérer dans un secteur boisé ; il évite ainsi de traverser le 3<sup>e</sup> Rang de la Montagne et le chemin du Lac-des-Îles. Enfin, il traverse, sur 1,6 km, le lot 13-J (Rang 3) puis suit la limite est du lot 16-4 (Rang 2) jusqu'à sa jonction avec la ligne existante.

Le tracé A s'insère en territoire agricole protégé sur 93 % de sa longueur. Il parcourt cependant des terres en culture, des pâturages ou des friches herbacées sur moins de 25 % de son parcours.

### Tracé B

Le tracé B a une longueur de 6,04 km. À partir du poste projeté, il longe la limite ouest du lot 17-A et continue en ligne droite jusqu'à proximité de la rivière Blanche. Il bifurque alors vers l'ouest, franchit la rivière et rejoint la limite ouest du lot 17-D (Rang 3), qu'il suit jusqu'au Rang A, puis jusqu'à la ligne existante, traversant alors les lots 12-A et 12-B.

Le tracé B se trouve en territoire agricole protégé sur toute sa longueur, mais il traverse des terres en culture, des pâturages ou des friches herbacées sur seulement 18 % de son parcours.

### Comparaison des tracés

Le tracé A présente les avantages suivants :

- il est plus court de 470 m ;
- il ne franchit aucun lac ;
- il traverse des érablières à bon potentiel acéricole en territoire agricole protégé sur environ 300 m de moins que le tracé B ;
- il traverse moins de plantations (environ 500 m de moins) ;
- la ligne suivant ce tracé ne sera pas visible à partir de la route 132 et sera peu visible à partir du 4<sup>e</sup> Rang Ouest.

Toutefois, la ligne suivant ce tracé sera visible à partir des environs de la jonction de la route James avec le 3<sup>e</sup> Rang de la Montagne.

Le tracé B présente les avantages suivants :

- il ne franchit aucune culture spécialisée ;
- il se trouve sur des terres en culture, pâturage ou friche herbacée sur sol de catégorie A sur environ 800 m de moins que le tracé A ;
- la ligne suivant ce tracé ne sera pas visible à partir des environs de la jonction de la route James avec le 3<sup>e</sup> Rang de la Montagne.

Toutefois, la ligne suivant ce tracé traversera le lac à Henri-Caron et sera visible à partir d'ouvertures visuelles le long de la route 132 et du 4<sup>e</sup> Rang Ouest.

